

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Objet : désignation du représentant de BS3V pour le comité de sélection du GALPA 3 estuaires

L'an deux mille vingt, le 11 décembre à 17 heures, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, légalement convoqué le 25 novembre 2020, s'est réuni dans l'espace Max Lejeune de l'immeuble Garopôle sous la présidence de Patricia POUPART

Etaient présents : Isabelle ALEXANDRE, Éric BALEDENT, Arnaud BIHET, Jean-Pierre BOUDINELLE, Michèle BRIET, Yves BUTEL, Nathalie CORNILLE, Bernard DAVERGNE, Guy de BOIVILLE, Emmanuel DELAHAYE, Dominique DELANNOY, Frédéric DELOHEN, Pascal DEMARTHE, Anne-Marie DORION, Mathieu DOYER, Yves DUPILLE, Bernard DUQUESNE, Denis DUROT, Joël FARCY, Guy HAZARD, Dominique HENOCQUE, Claude HERTAULT, Claude JACOB, Éric KRAEMER, Jean-Paul LECOMTE, Pascal LEFEBVRE, Christian LESENNE, José MARQUE, Jean-Charles MARTEL, Jocelyne MARTIN, Christophe MENNESSON, Éric MOUTON, Emmanuel NOIRET, Arnaud PETIT, Patricia POUPART, Annie ROUCOUX, Thierry RUELLET, Henri SANNIER, Jacky THUEUX, Catherine TSCHANZ, Christine VANHEE, Jean-Claude ZBOROWSKA

Etaient absents ayant donné pouvoir : Jean-Yves BOURGOIS à Patricia POUPART, Fabrice FRION à Pascal LEFEBVRE, James HECQUET à Mathieu DOYER

Délibération n°VP/CS.20.18

- Considérant que dans le cadre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) afférent à la période 2014-2021, l'association pour le développement durable des activités maritimes dans les trois estuaires "Canche, Authie, Somme » (ADDAM 3 estuaires) a transmis sa candidature au Conseil régional des Hauts-de-France, dans le cadre de la mesure « développement local mené par les acteurs locaux »
- Considérant que cette candidature a été retenue par la région des Hauts-de-France
- Considérant que ce dossier concerne 26 communes littorales des départements du Pas-de-Calais et de la Somme et amplifie le partenariat entre acteurs du territoire et professionnels de la pêche et de la conchyliculture
- Considérant qu'il convient d'élire un délégué titulaire et un suppléant pour représenter BS3V au Comité de programmation
- Vu les articles 2122-7 et 5211-7 du CGCT relatifs aux modalités d'élection des représentants dans les syndicats mixtes

Après appel à candidature, le comité syndical élit à l'unanimité :

- Mme Patricia Poupart en qualité de titulaire et M. Thierry RUELLET en qualité de suppléant.

Pour Extrait conforme,

La Présidente,
Patricia POUPART

